

## 17ème législature

<b>Question N° :</b> <b>1475</b>	De <b>M. Roger Chudeau</b> ( Rassemblement National - Loir-et-Cher )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Armées et anciens combattants		<b>Ministère attributaire</b> > Armées et anciens combattants
<b>Rubrique</b> >gendarmerie	<b>Tête d'analyse</b> >UNPRG - Carte du retraité et de veuve de gendarmerie	<b>Analyse</b> > UNPRG - Carte du retraité et de veuve de gendarmerie.
Question publiée au JO le : <b>29/10/2024</b>		

### Texte de la question

M. Roger Chudeau interroge M. le ministre des armées et des anciens combattants, à la demande de l'Union nationale des personnels et retraités de la gendarmerie, au sujet de la création d'une carte du retraité et de veuve de gendarmerie. Pour mémoire, cette carte fut accordée par une circulaire du 19 décembre 1973. Néanmoins, celle-ci pourrait être revue dans un format modernisé et reliée à une liste disponible pour les brigades. Il lui demande donc s'il envisage la modernisation de la carte du retraité et de veuve de gendarmerie.